



Communiqué de presse
Mercredi 21 mai 2025

Réserve naturelle régionale des dunes et paluds bigoudènes **Le dossier de demande de classement déposé en juillet**

Après deux ans et demi de travail de concertation entre les élus, les usagers et les experts naturalistes, les communautés de communes du Pays bigouden déposeront en juillet, auprès de la région, le dossier de demande de classement des dunes et paluds bigoudènes en Réserve naturelle régionale (RNR). Véritable outil de gestion du territoire, la future RNR permettra d'apporter des moyens techniques, humains et financiers pour la protection et la gestion durable de ce site naturel. En septembre 2024, la démarche de concertation a été prolongée de quelques mois pour renforcer l'appropriation locale de cet ambitieux projet de protection du patrimoine naturel. Les communautés de communes et la région, ainsi que tous les partenaires du projet ont partagé la finalisation des travaux de préfiguration de la RNR, lors du comité de pilotage de fin le 21 mai 2025.

Le projet de RNR de Plozévet à Penmarc'h, sur 1 400 hectares

Le projet de RNR des "dunes et paluds bigoudènes" a été sélectionné par la région pour renforcer le réseau d'aires protégées de Bretagne et préserver, réglementairement et durablement, le patrimoine naturel exceptionnel de ce territoire qui s'étend sur 9 communes, de Plozévet, au nord, à Penmarc'h, au sud¹.

Le classement de parcelles en Réserve naturelle régionale est soumis à l'accord des propriétaires, et dans le cas du projet bigouden, à l'avis des exploitants agricoles. À ce jour, différents propriétaires privés et publics ont donné leur accord pour constituer une réserve de 1 400 hectares dont 500 hectares de plage.

La concertation a abouti à la création d'une gouvernance adaptée au territoire

Depuis plus de deux ans et demi, un important travail de concertation est mené avec l'ensemble des acteurs du territoire (services de l'État, collectivités, professionnels, associations, experts scientifiques, etc.). Près de 60 réunions aux formats diversifiés ont été organisées pour permettre la construction locale et collective de ce projet de territoire.

Les derniers mois ont été tout particulièrement dédiés à l'appropriation de cet outil par les élus du territoire qui avaient soulevé plusieurs questionnements vis-à-vis du projet. Les échanges ont permis de répondre aux questions et de poursuivre la co-construction de la future RNR.

La gouvernance de la future RNR était une des interrogations des élus. Il a été décidé de créer un comité des maires des 9 communes concernées par le périmètre du projet et des représentants des deux communautés de communes. Cette instance constitue une innovation en matière d'organisation de la

¹ Plozévet, Pouldreuzic, Plovan, Tréogat, Plonéour-Lanvern, Tréguennec, Saint-Jean-Trolimon, Plomeur, Penmarc'h.

gouvernance des réserves naturelles régionales. Elle vient répondre aux enjeux spécifiques du projet de RNR bigoudène, le plus étendu de Bretagne puisqu'il concerne 2 intercommunalités et 9 communes.

La mise en place de la RNR permettra également de bénéficier de financements spécifiques pour des investissements nécessaires à la gestion du site, en adéquation avec le plan de gestion qui lui sera dédié. Ces financements viendront s'ajouter à la dotation annuelle, d'environ 78 000 €, qui sera versée par la région Bretagne pour permettre le fonctionnement de la RNR.

Des interrogations portaient également sur les moyens d'actions apportées par la RNR pour répondre aux multiples problématiques déjà existantes sur le site, du fait des usages et de la fréquentation. Si l'ensemble de ces sujets n'est pas du ressort de la future RNR, celle-ci constitue toutefois un levier d'actions important pour :

- encadrer les usages grâce à la réglementation mise en place et assurer la compatibilité entre les modalités de pratiques et la bonne conservation du site ;
- acquérir des connaissances pour mieux caractériser la fréquentation du site ;
- réaliser des aménagements doux qui permettront de limiter l'incidence de la fréquentation sur les paysages.

Une attention particulière a également été portée aux activités traditionnelles préexistantes sur le site dans le projet. En particulier, les élus locaux ont souhaité que les exploitants agricoles, locataires de parcelles concernées par le périmètre du projet, soient consultés en plus des propriétaires de ces parcelles.

Les étapes à venir pour le projet pour un classement mi-2026

Les deux présidents des communautés de communes, Josiane Kerloc'h (haut Pays bigouden) et Stéphane Le Doaré (Pays bigouden sud), et Carole Le Behec, élue régionale présidente de la commission climat, transitions et biodiversité, ont rassemblé le 21 mai l'ensemble des membres du comité de pilotage du projet pour partager l'aboutissement de la démarche de préfiguration de la RNR. Le dossier de demande de classement sera soumis aux membres du comité de pilotage puis aux conseils communautaires de la CCPBS et de la CCHPB, les 3 et 10 juillet, dans l'optique d'un dépôt au conseil régional de Bretagne à la fin du mois de juillet.

La région ouvrira ensuite, en septembre, une période de consultation du public pour 3 mois. Les avis de différentes instances (État, collectivités, conseil scientifique régional du patrimoine naturel et conseil maritime de façade) seront également sollicités au cours de cette période, conformément à la procédure prévue par le Code de l'environnement. Ainsi, les conseils municipaux des 9 communes concernées par le périmètre de la future RNR devront se prononcer officiellement sur le projet.

Sur cette base et après instruction par la région Bretagne, le classement en Réserve naturelle régionale des dunes et paluds bigoudènes pourra être arrêté par le conseil régional de Bretagne, courant 2026.

Contacts presse :

Communauté de communes du Haut pays bigouden - Emilia Bellezit au 06 71 08 04 36 ou communication@cchpb.com

Communauté de communes du Pays bigouden sud - Miguel Pimentel au 06 29 52 23 89 ou m.pimentel@ccpbs.fr

Région Bretagne – Odile Bruley au 06 76 87 49 57 ou presse@bretagne.bzh